

## Vietnam : la difficulté de devenir agriculteur



Devenir agriculteur est de plus en plus difficile au Vietnam. Explications d'un chercheur français, Jean-François Le Coq qui prépare une thèse sur la riziculture vietnamienne confrontée à la libéralisation économique.

Grain de Sel : Quelles aides reçoivent les nouveaux installés ?

Jean-François Le Coq : **De l'Etat ou des comités populaires, rien. Il n'y a pas de formation pour les jeunes, pas d'aide à l'installation. Tout vient de la famille. Au moment de leur installation sur leur propre terre, les jeunes bénéficient des moyens de production du père qui peut prêter son attelage et, s'il est plus riche, offrir une batteuse avec laquelle le fils fera des travaux pour d'autres riziculteurs. A quoi peut s'ajouter la dot de la femme, cochon, anneau d'or.**

La formation vient aussi de la famille. C'est une formation sur le tas ; les gamins travaillent dans les champs à partir de 15 ans, et même avant. Désherbage, repiquage, aide au séchage, Ils connaissent tout cela, excepté le maniement d'une motopompe ou de pulvérisateurs.

Le jeune agriculteur peut-il obtenir des prêts ?

**Pas en tant que jeune, en tant qu'agriculteur. La terre qu'il cultive lui sert de caution. Juridiquement, l'Etat est le propriétaire de cette terre mais il a cédé un droit d'utilisation à l'agriculteur, droit matérialisé par un document officiel, le « papier d'utilisation du sol ». Désormais, ce droit peut être cédé, vendu, transmis.**

Sur quelles terres peut s'installer un jeune ?

**En général, sur la terre fournie par les parents, par donation ou en héritage. Les parents cèdent un morceau de leur terre au fur et à mesure de l'arrivée de leurs enfants à l'âge adulte. Le partage est relativement égalitaire, sauf que le dernier fils, celui qui reste pour épauler ses parents vieillissants, hérite de la part du père qui s'ajoute à la sienne.**

**Quand les exploitations ont moins de un demi-hectare, il n'y a guère que les deux premiers enfants qui peuvent espérer hériter de parcelles car il faut au moins deux cong (3 000 m<sup>2</sup>) pour la subsistance d'une famille. Les enfants puînés doivent donc trouver un autre travail, ouvrier agricole, portefaix, cyclo-pousse. Dans les familles les plus riches, le père achète de la terre, en prévision du partage, pour la distribuer quatre à cinq ans plus tard à ses enfants. Dans tous les cas, la nouvelle « propriété » du droit d'utilisation de cette parcelle doit être transmise au services du cadastre après un relevé effectué par un géomètre. C'est ce document qui permet d'obtenir un prêt éventuel auprès de la banque.**

**Dans certaines zones vraiment difficiles à mettre en valeur, un lopin de terre est même fourni par l'Etat. Le véritable obstacle à l'installation de jeunes producteurs est la raréfaction de la terre. Dans le delta du Fleuve Rouge, il y a 1 200 habitants au km<sup>2</sup> en moyenne, dans le delta du Mékong, 450 habitants au km<sup>2</sup>. Or, la population - 80 millions d'habitants - s'accroît de 2 % par an. Si les années 60 et 70 ont été une phase de multiplication de nouvelles exploitations, ce mouvement s'est ralenti depuis la fin des années 80. Dans le Nord, l'exploitation moyenne est de 2 500 m<sup>2</sup>. Il est impossible de la partager. Devenir agriculteur est plus difficile.**

Propos recueillis par Philippe Ortoli

## La dépendance de la femme africaine

*Avoir son propre champ est exceptionnel pour la femme africaine. Cultivatrice, elle travaille aux ordres du père ou du mari.*



Philippe Ortoli

*Les femmes se battent sur d'autres terrains.*

**B**ONNE dernière dans l'échelle sociale, la jeune fille du milieu rural sait qu'elle doit d'abord compter sur ses propres forces, au demeurant limitées. Elle travaille la terre - celle de son père, puis, plus tard, celle de son mari mais il est inconcevable qu'elle soit elle-même à la tête d'une exploitation ou qu'elle dispose de champs en propre. D'ailleurs, il ne lui viendrait même pas à l'idée de demander un lopin de terre.

Bernadette et Léontine, âgées de 20 ans, sont des exceptions. « Nous avons chacune 600 m<sup>2</sup>, dit Bernadette, pour y faire pousser oignons, choux, pastèques, tomates. » Leur chance, elles la doivent au groupement des jeunes agriculteurs de Kamboincé, une localité située à une dizaine de kilomètres de Ouagadougou, la capitale du Burkina. Jean-Marie Ouédraogo, le président fondateur de l'association, a dû peser de tout son poids pour céder une partie du jardin du groupement à ces filles.

Mais, en général, quand il s'agit d'aider la jeune fille du milieu rural, les bonnes volontés se font rares. Les ONG (Organisations non gouvernementales) et les organismes de développement eux-mêmes traînent souvent les pieds pour accorder crédits et équipements. Kadiatou Ouattara, responsable d'une association d'appui aux jeunes ruraux, donne une expli-

cation. « Pour ses parents comme pour l'encadrement, la fille est une étrangère appelée à partir un jour ou l'autre avec son mari ; en plus, sans son enfant, la mère ne peut rien faire ; mais personne ne s'en soucie. C'est très frustrant pour ces filles », s'insurge cette dame.

Avec l'ouverture par l'Etat, en décembre 1994, des centres de formation pour jeunes filles, plus connus sous le nom « Projet 1 000 jeunes filles », la situation devrait s'améliorer. Outre des notions sur le planning familial, les techniques culturales, les filles - elles ont 14 et 18 ans - apprennent les rudiments de la couture, du tissage, de la teinture, de la transformation et de la conservation des produits agricoles. Même si le retour au terroir, après deux ans de formation passés dans ces centres, est parfois synonyme de désenchantement pour ces jeunes filles, elles sont au moins outillées pour entreprendre autre chose.

Bernadette et Léontine ont suivi cette formation pour compléter leur activité agricole et ont appris la teinture. « Les gens trouvent nos prix excessifs », avance Léontine ; et Bernadette de préciser aussitôt : « ... Mais, comme c'est entre nous, on finit toujours par s'entendre avec nos clients ». ■

Crépin Hilaire Dadjo (JADE)